

**LE**  
**RÉGIME**  
**DE RETRAITE**  
**DE LA PROVINCE**  
**DE L'ONTARIO**

---

**DISCUSSION SUR UNE SOLUTION ONTARIENNE**



## **MESSAGE DE LA MINISTRE ASSOCIÉE**

Demandez à un enfant ce qu'il veut faire comme métier plus tard et il vous répondra. Docteur. Astronaute. Pompier. Peu importe leur âge ou leur réponse, il est évident que les enfants songent à leur avenir.

Tout comme nous.

L'Ontario jouit d'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde, d'un système de santé de premier ordre et d'un climat économique dynamique leur permettant de réaliser leurs rêves.

Quand ces enfants prendront leur retraite, il est essentiel que le gouvernement soit présent pour leur venir en aide. Mon objectif est de faire en sorte qu'ils puissent être soutenus par un système de retraite solide et fiable.

C'est pourquoi nous allons de l'avant avec le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO). C'est pourquoi nous nous sommes engagés à prendre les mesures nécessaires pour assurer aux Ontariennes et Ontariens la retraite confortable qu'elles et ils méritent.

Le gouvernement s'est donc engagé à mettre en œuvre le RRPO en 2017. Il s'agit d'un échéancier ambitieux. Cependant, agir immédiatement constitue un impératif économique et une responsabilité morale. De nombreuses études indiquent que les gens n'épargnent pas suffisamment pour la retraite. Les travailleurs actuels n'épargnent pas assez, les régimes de retraite privés en milieu de travail se font plus rares qu'auparavant et le Régime de pensions du Canada ne comble simplement pas l'écart.

Les économistes affirment que les gens coincés dans cet écart pourraient subir une baisse de leur niveau de vie à la retraite. C'est une situation préoccupante sur le plan personnel. Mais à l'échelle de la province, elle devient alarmante.

Quand une partie de plus en plus grande de notre population accumule une épargne insuffisante, cela signifie qu'elle dépensera moins. Cela entraînera un ralentissement de la consommation et de la croissance et exercera une pression sur les services sociaux financés par l'État.

Ce n'est pas une bonne chose pour les gens. Ce n'est pas une bonne chose pour les affaires. Ce n'est pas une bonne chose pour l'économie ontarienne.

C'est pourquoi nous devons agir maintenant, pour l'avenir.

Le RRPO contribuera à bâtir un système de retraite solide et sûr qui assurera aux travailleurs de l'Ontario une retraite confortable. Ce régime offrira la sécurité de retraite que les travailleurs méritent. De plus, il soutiendra à long terme la croissance économique et la création d'emploi dans la province.

À mesure que nous avancerons dans cet ambitieux échéancier, nous devons prendre un certain nombre de décisions importantes. Il est donc crucial que vous nous donniez votre avis tout au long de ce processus. À mesure que nous établirons les détails relatifs au RRPO, je rencontrerai des entreprises, des syndicats, des organismes, des associations, des personnes, des familles et des collectivités dans l'ensemble de la province afin de veiller à ce qu'une grande variété d'opinions soient entendues.

En entendant vos préoccupations et en discutant du système que nous désirons mettre en œuvre, nous pourrions ensemble créer le meilleur régime possible pour les citoyens de l'Ontario.

Il est primordial d'agir immédiatement. Il est essentiel que nous puissions entendre votre avis dans le cadre de ce processus.

J'ai bien hâte de partager avec vous notre plan et d'entendre vos suggestions dans le cadre de notre travail pour mettre en œuvre le RRPO.

*Original signé par*

*Hon. Mitzie Hunter*

Ministre associée des finances (Régime de retraite de la province de l'Ontario)

## LE PROBLÈME : L'ÉCART EN MATIÈRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

L'Ontario est actuellement face à une situation dans laquelle de nombreux travailleurs n'épargnent pas suffisamment pour maintenir leur niveau de vie à la retraite. Les experts de la retraite recommandent aux travailleurs de viser à remplacer jusqu'à 70 % de leur revenu à la retraite afin de pouvoir conserver le même niveau de vie. Cependant, en raison d'une variété de facteurs, de nombreux travailleurs ne s'approchent même pas de cette cible.

Ainsi, les travailleurs ontariens pourraient subir une réduction de niveau de vie à la retraite.

---

### Facteurs menant à un écart en matière d'épargne-retraite

- Les programmes de revenu de retraite du Canada, soit la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Régime de pensions du Canada (RPC), ne sont pas une source suffisante de remplacement du revenu pour les personnes à revenu moyen.
- Les régimes de retraite privés parrainés par l'employeur sont de moins en moins répandus. Actuellement, les deux tiers des Ontariennes et Ontariens n'ont pas de régime de retraite privé au travail.
- Les travailleurs à revenu moyen doivent donc compter sur d'autres sources de revenu de retraite pour combler l'écart. Cependant, de nombreux travailleurs n'épargnent pas suffisamment pour s'assurer un niveau de vie équivalent une fois la retraite arrivée.

---

### L'effet : d'importantes conséquences sur l'économie

- Le renforcement de notre système de retraite est un impératif économique.
- En plus des effets directs sur les personnes âgées, l'épargne-retraite insuffisante pourrait avoir de plus vastes conséquences sur l'économie.
- À mesure que la population ontarienne vieillira, la croissance de la main-d'œuvre ralentira, ce qui entraînera un plus petit nombre de travailleurs et un plus grand nombre de retraités. Cette tendance, combinée à une épargne insuffisante, exercera une pression sur les programmes à l'intention des personnes âgées, ce qui entraînera des conséquences pour les travailleurs qui devront financer ces programmes.
- Aussi, un niveau de vie moins élevé chez une grande partie de la population pourrait exercer une pression sur l'économie.

- **Participer à un régime de retraite public dès aujourd'hui permettrait d'augmenter les économies, ce qui signifierait que les personnes âgées profiteraient d'un revenu adéquat à la retraite et pourraient conserver leur niveau de vie. Cela contribuerait à stimuler notre économie et à créer des emplois à long terme.**
- Comme le faisait remarquer David Dodge, ancien gouverneur de la Banque du Canada, dans un récent article, une meilleure épargne-retraite augmenterait également le capital disponible dans l'économie pour d'éventuels investissements, ce qui se traduirait par une productivité plus élevée qui stimulerait la croissance économique et la création d'emplois.

## **CE QUI SE PASSE : LE SYSTÈME ACTUEL N'EST PAS SUFFISANT**

Le système de revenu de retraite du Canada repose sur trois piliers pour venir en aide aux personnes âgées à la retraite. Cependant, il est devenu apparent au cours des dernières années que ces mesures ne sont pas suffisantes.

### **Premier pilier : Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti**

- Ce premier pilier fournit un revenu de base ayant pour but de veiller à ce que les personnes âgées vivent au-dessus du seuil de la pauvreté. Il comprend la SV, à laquelle presque tous les Canadiens ont droit quand ils atteignent 65 ans, et le Supplément de revenu garanti (SRG), qui est un avantage supplémentaire offert aux bénéficiaires de la SV dont le revenu est peu élevé. Ces deux prestations sont offertes par le gouvernement fédéral.
- **En juillet 2014, en Ontario, les versements mensuels moyens de la SV et du SRG étaient d'environ 530 \$ et 505 \$ respectivement.**
- Ensemble, la SV et le SRG fournissent une prestation allant jusqu'à 16 000 \$ par personne âgée pour 2014.
- Le gouvernement de l'Ontario ajoute à ces prestations par l'intermédiaire du Régime de revenu annuel garanti, qui offre jusqu'à 1 000 \$ par année par personne âgée.

### **Second pilier : Régime de pensions du Canada**

- Le RPC est un régime de retraite public obligatoire efficace, dont les contributions sont partagées également par les employeurs et les employés.
- Il fournit aux Canadiens une prestation de retraite fiable et prévisible, indexée au taux d'inflation et payée à vie.
- **La prestation maximale du RPC est de seulement 12 500 \$ par année. L'Ontarien moyen touche uniquement environ 6 800 \$ par année.**
- Puisque le RPC est entièrement transférable et s'applique à presque tous les types d'emplois, il permet aux travailleurs qui changent d'emploi au Canada de bénéficier d'une couverture continue.

### **Troisième pilier : Régimes de retraite privés parrainés par l'employeur et autres instruments d'aide fiscale à l'épargne**

- Les régimes de retraite privés (parrainés par l'employeur) sont une source efficace de revenu de retraite à utiliser en combinaison avec les prestations des régimes de retraite publics du Canada.
- **Par contre, les deux tiers des travailleurs ontariens n'ont pas de régime de retraite privé parrainé par l'employeur.**

- Les mécanismes d'épargne volontaire comprennent les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et d'autres épargnes personnelles.
- **De nombreux travailleurs à revenu moyen ne cotisent pas à un REER, et ceux qui le font n'épargnent probablement pas suffisamment.**



## **LA RAISON DU PROBLÈME : FAIBLE ÉPARGNE PERSONNELLE, ESPÉRANCE DE VIE PLUS LONGUE, FAIBLE NIVEAU DE PROTECTION PAR RÉGIME DE RETRAITE PRIVÉ, FAIBLE NIVEAU DES PRESTATIONS DU RPC**

### **Pressions touchant l'épargne volontaire**

- Un récent sondage mené par la Banque Scotia révèle qu'environ 30 % des Canadiens comptaient cotiser à un REER en 2014, par rapport à 39 % au cours des années précédentes.
  - En 2012, on a compté environ 730 milliards de dollars de droits REER inutilisés au Canada, dont 280 milliards en Ontario seulement.
  - Chez les gens dont le revenu se situe entre 25 000 \$ et 75 000 \$ et qui cotisent à un REER, on a noté une baisse des cotisations moyennes au cours dernières années.
- 

### **Pourquoi de nombreux travailleurs ne sont-ils pas en mesure d'épargner suffisamment pour leur retraite?**

- Des années de faibles taux d'intérêt et de rendement imprévisible du marché financier ont contribué à réduire l'épargne personnelle, à réduire le rendement de l'épargne existante et à augmenter le niveau d'endettement.
  - Aussi, le coût de plus en plus élevé de certains produits de première nécessité, comme la nourriture, exerce une pression sur les budgets des ménages, tandis que l'augmentation des coûts du logement a fait croître le niveau d'endettement au cours des dernières années, surtout la dette hypothécaire.
  - Par exemple, de 2002 à 2012, le ratio de la dette hypothécaire au revenu disponible au Canada a grimpé de 68 % à 103 %.
  - Les obligations financières courantes, surtout chez les travailleurs plus jeunes qui pourraient devoir rembourser des prêts étudiants, élever des enfants ou à prendre en charge des parents âgés, contribuent également au problème de l'épargne insuffisante.
-

## Les gens vivent plus longtemps

- Au Canada, l'espérance de vie moyenne augmente depuis un moment. On s'attend à ce que cette tendance se poursuive.
- Cela exerce une pression sur les économies personnelles et les régimes privés qui doivent fournir suffisamment de revenus pour une retraite qui peut durer plusieurs décennies.
- Ainsi, la possibilité de « vivre au-delà de son épargne » peut entraîner la baisse du niveau de vie à la retraite et elle est devenue une préoccupation pour de nombreux futurs retraités.
- Cette tendance, combinée à une épargne insuffisante, exercera une pression sur les programmes à l'intention des personnes âgées, ce qui entraînera des conséquences pour les travailleurs qui devront financer ces programmes.

## La plupart des gens n'ont pas de régime de retraite privé.

- En Ontario, la plupart des travailleurs ne participent pas à un régime de retraite privé, soit parce que leur employeur n'en offre pas ou parce qu'ils sont travailleurs autonomes.
- En 2012, seulement 34 % des travailleurs ontariens participaient à un régime de retraite privé.
- De nombreux régimes ont connu au cours des dernières années des lacunes sur le plan du financement en raison de faibles taux d'intérêt à long terme, de placements peu rentables et de pressions démographiques.
- Les employeurs ont également exprimé leurs préoccupations relativement à la volatilité des cotisations requises pour les régimes à prestations déterminées.
- De nombreux employeurs ont également dit trouver les régimes de retraite privés coûteux et lourds à administrer.
- Les ménages ne bénéficiant pas d'un régime de retraite privé sont 32 % plus susceptibles de subir une réduction de leur niveau de vie à la retraite que ceux qui en bénéficient.
- Pour les gens qui changent fréquemment d'emploi, accumuler une épargne-retraite adéquate au moyen d'un régime de retraite est particulièrement complexe.
- Les travailleurs plus jeunes, qui devraient normalement travailler pour plusieurs employeurs au cours de leur carrière, sont les plus susceptibles de faire l'expérience de cet ensemble disparate de régimes.

## Le RPC n'est pas suffisant

- Le taux de remplacement du RPC est de seulement 25 % du revenu jusqu'à un seuil maximum annuel de 52 500 \$ de revenus. Les travailleurs ne peuvent cotiser sur le revenu situé au-delà de ce seuil.
- La structure de base du RPC n'a pas changé depuis la fondation du régime en 1966. Plus de 60 % de la main-d'œuvre ontarienne n'était pas née à l'époque.
- L'amélioration du RPC est essentielle pour s'assurer que les Ontariens et les Canadiens, surtout ceux de la classe moyenne, jouissent d'une plus grande sécurité financière à la retraite.
- Depuis 2010, l'Ontario préconise l'amélioration du RPC et a dirigé des discussions entre les ministres des Finances des provinces et des territoires qui portaient sur les façons d'améliorer le système de revenu de retraite du Canada.
- Malgré le consensus atteint entre les provinces et les territoires pour poursuivre le dialogue, le gouvernement fédéral a unilatéralement décidé en décembre 2013 de mettre un terme à toutes les discussions portant sur l'amélioration du RPC.



## UNE SOLUTION CONÇUE EN ONTARIO : LE RÉGIME DE RETRAITE DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Si nous n'agissons pas immédiatement, une grande partie des travailleurs ontariens actifs aujourd'hui pourraient subir une réduction de niveau de vie à la retraite, et il est possible que le problème de l'épargne-retraite empire au fil du temps.

---

### Un régime de retraite conçu pour la main-d'œuvre d'aujourd'hui

- Le RRPO étendrait initialement le régime à plus de trois millions de travailleurs ontariens.
- Une meilleure épargne maintenant signifierait un revenu plus élevé et une plus grande capacité de consommation dans l'avenir pour les retraités, ce qui serait bénéfique pour les affaires et améliorerait la croissance économique et la création d'emplois à long terme.

---

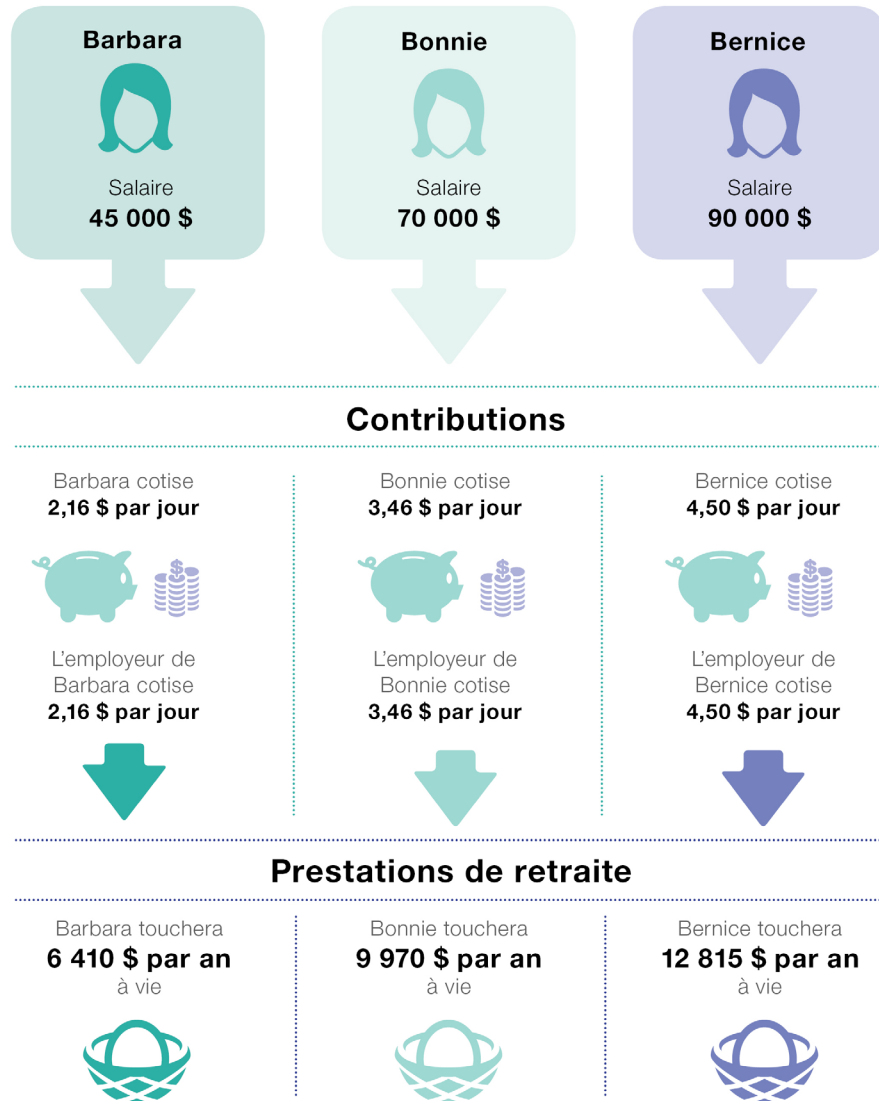
### Principales caractéristiques du RRPO

Le RRPO :

- offrirait une source prévisible de revenu de retraite à vie et ses prestations seraient indexées au taux d'inflation, à l'image des prestations du RPC;
- fournirait une prestation rentable en répartissant le risque lié à la longévité – le risque que les économies d'un membre ne durent pas jusqu'à la fin de sa vie – et le risque associé aux placements – le risque qu'un rendement des investissements moins élevé que prévu résulte en une épargne insuffisante pour la retraite;
- exigerait des cotisations égales pour les employeurs et les employés, qui ne dépasseraient pas 1,9 % chacun sur les revenus allant jusqu'à 90 000 \$ par année (en dollars de 2014). Le seuil de revenu maximal du RRPO augmenterait chaque année, ce qui cadrerait avec les augmentations au seuil de revenu maximal du RPC.
- viserait à remplacer 15 % des revenus des personnes, jusqu'au seuil de revenu annuel maximal de 90 000 \$ (en dollars de 2014).
- ferait en sorte que les prestations soient gagnées à mesure que les cotisations sont faites afin que le système soit juste et que les générations plus jeunes ne soient pas obligées d'assumer le fardeau de coûts supplémentaires;
- serait administré publiquement par une entité indépendante du gouvernement.

## Le RRPO aiderait les gens à épargner pour la retraite

Voici les prestations que **Barbara, Bonnie et Bernice** obtiendraient du **RRPO** si elles y cotisaient pendant environ **40 ans** :



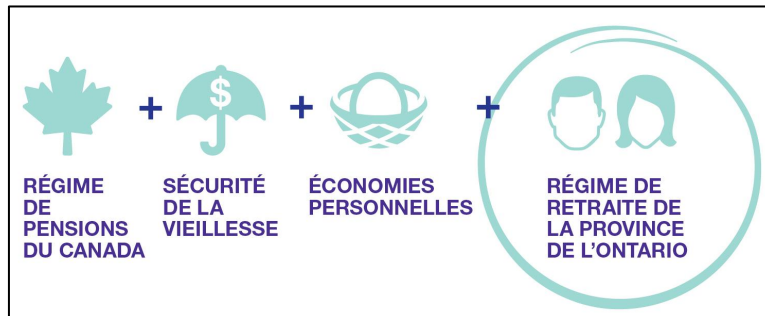
Les exemples ci-dessus reposent sur de récentes propositions d'amélioration du RPC. Même si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour parachever la conception du RRPO, ces exemples peuvent aider à comprendre le fonctionnement du RRPO et la solution qu'il pourrait apporter au problème d'insuffisance de l'épargne. Des différences entre les hypothèses utilisées pour le RPC et celles employées pour le RRPO pourraient influencer sur les valeurs estimatives des taux de cotisation et des niveaux de prestations du RRPO présentées ci-avant.

## Aider les personnes les plus à risque

Le RRPO viendrait en aide aux personnes les plus à risque de ne pas épargner suffisamment, en particulier les travailleurs sans régime de retraite privé.

- Les personnes qui cotisent déjà à un régime de retraite privé comparable ne seraient pas inscrites au RRPO.
- Afin de réduire le fardeau des travailleurs à faible revenu, les revenus situés sous un certain seuil seraient exemptés de cotisations, comme c'est le cas dans le RPC.

### Plus d'argent à la retraite



- Le gouvernement reconnaît le caractère unique des travailleurs autonomes dans le marché du travail qui sont à la fois employés et employeurs. Le gouvernement tiendra des consultations sur la meilleure façon de venir en aide aux travailleurs autonomes pour leur assurer une retraite confortable.

## Mise en œuvre

- Le RRPO serait lancé en 2017, ce qui coïnciderait avec la réduction attendue des cotisations à l'Assurance-emploi pour les employeurs et les employés.
- Les employeurs et employés s'inscriraient au RRPO par phases, en commençant par les plus grandes entreprises. L'application des taux de cotisation s'étalerait sur deux ans.
- Le RRPO serait fondé sur les principales caractéristiques du RPC et pourrait plus tard être intégré au RPC, si les négociations à propos de l'amélioration du RPC portaient fruits dans le futur.

---

## Prochaines étapes

- Nous recueillerons les commentaires sur la conception et la structure du RRPO de notre Comité consultatif sur la sécurité du revenu de retraite, un groupe d'experts de la retraite issus de divers secteurs.
- Le gouvernement consultera les divers intervenants pour veiller à ce que le RRPO permette de bien équilibrer la sécurité du revenu de retraite et les effets sur les entreprises.

---

## Occasions de participer

Le gouvernement compte échanger avec des intervenants de partout en Ontario pour obtenir des commentaires sur le processus de conception et de mise en œuvre afin de créer le meilleur régime qui soit pour les Ontariennes et les Ontariens.

Vous pouvez :

- Fournir vos commentaires par écrit ou verbalement en personne lors des consultations organisées par la ministre associée Hunter.
- Obtenir de plus amples renseignements à propos du RRPO en consultant le site [www.ontario.ca/RRPO](http://www.ontario.ca/RRPO).
- Faire parvenir vos commentaires par courriel à [ORPP@ontario.ca](mailto:ORPP@ontario.ca) ou par la poste à :

L'honorable Mitzie Hunter  
Ministre associée des Finances  
7 Queen's Park Crescent  
6<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M5A 1Z5

## EMPLOYÉS : DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS

1. **Estimez-vous que vous épargnez suffisamment d'argent pour maintenir votre niveau de vie une fois la retraite arrivée?**
  - a. Oui
  - b. Non
  - c. Je ne sais pas
  
2. **Si vous avez répondu par l'affirmative, à quel pilier du système canadien de retraite vous fiez-vous le plus? (Choisir toutes les réponses qui s'appliquent)**
  - a. RPC/SV/SRG
  - b. REER ou épargne personnelle
  - c. Régime de retraite privé
  - d. Autres
  
3. **Si vous avez répondu par la négative ou si vous ne savez pas, qu'est-ce qui, selon vous, vous empêche d'épargner suffisamment d'argent en vue de la retraite (choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)?**
  - a. Versements hypothécaires ou dettes non remboursées
  - b. Payer pour l'éducation de mes enfants ou la prise en charge de mes parents âgés
  - c. Pas de régime de retraite privé
  - d. Je ne fais pas assez d'argent
  - e. Je ne sais pas combien je devrais épargner
  - f. Autre : \_\_\_\_\_
  
4. **Selon vous, quels seront les effets du RRPO sur votre situation?**
  - a. Très positif
  - b. Plutôt positif
  - c. Neutre
  - d. Plutôt négatif
  - e. Très négatif
  - f. Je ne sais pas
  
5. **Quel est l'aspect du RRPO qui vous plaît le plus?**  

---

---

---



**6. Quelles sont les principales questions que vous vous posez à propos du RRPO?**

---

---

---

**7. Y a-t-il selon vous des aspects ou des suggestions dont nous devrions tenir compte?**

---

---

---

**8. Veuillez ajouter tout commentaire pertinent.**

---

---

---

---

---

---

---

---

## QUESTIONS OPTIONNELLES : PARLEZ-NOUS DE VOUS

1. Veuillez indiquer votre sexe.

- a. Féminin
- b. Masculin
- c. Je ne veux pas répondre

2. Quel âge avez-vous?

- a. De 18 à 24 ans
- b. De 25 à 34 ans
- c. De 35 à 44 ans
- d. De 45 à 54 ans
- e. De 55 à 64 ans
- f. De 65 à 74 ans
- g. 75 ans ou plus
- h. Je ne veux pas répondre

3. Quel est le plus haut niveau scolaire que vous avez atteint?

- a. École primaire
- b. École secondaire
- c. Collège
- d. Technique/école de métiers/apprentissage
- e. Baccalauréat
- f. Maîtrise/doctorat/diplôme professionnel
- g. Je ne veux pas répondre

4. Dans quelle ville vivez-vous?

\_\_\_\_\_

5. Incluant vous-même, combien de personnes vivent chez vous?

\_\_\_\_\_

6. Combien d'enfants de moins de 18 ans vivent chez vous?

\_\_\_\_\_

7. Combien de personnes à charge de plus de 18 ans vivent chez vous?

\_\_\_\_\_

**8. Vous êtes actuellement :**

- a. Employé à temps plein
- b. Employé à temps partiel
- c. Employé saisonnier
- d. Travailleur autonome
- e. Personne au foyer
- f. Étudiant
- g. Retraité
- h. Sans emploi
- i. Je ne veux pas répondre

**9. Parmi les catégories suivantes, laquelle décrit le mieux votre secteur d'emploi?**

- a. Foresterie, exploitation forestière et services de soutien
- b. Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz
- c. Services publics
- d. Construction
- e. Fabrication
- f. Commerce de gros
- g. Commerce de détail
- h. Transport et entreposage
- i. Information et culture
- j. Finance et assurance
- k. Services immobiliers et services de location et de location à bail
- l. Services professionnels, scientifiques et techniques
- m. Gestion d'entreprises
- n. Services administratifs et services de soutien, gestion des déchets et services d'assainissement
- o. Services éducatifs
- p. Soins de santé et assistance sociale
- q. Arts, divertissement et loisirs
- r. Services d'hébergement et de restauration
- s. Administration publique
- t. Autres services \_\_\_\_\_

## EMPLOYEURS : DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS

1. Dans quel secteur travaillez-vous? Quelle est la taille de votre entreprise?

---

2. Offrez-vous actuellement un régime de retraite privé à vos employés?

- a. Oui
- b. Non

3. Si vous avez répondu par l'affirmative, quel type de régime offrez-vous?

---

4. Si vous avez répondu par la négative, qu'est-ce qui vous empêche d'offrir un régime de retraite privé à vos employés?

- a. Mon entreprise n'a pas les ressources nécessaires pour administrer un régime
- b. Mon entreprise n'a pas les moyens d'offrir un régime de retraite
- c. Je suis préoccupé par les risques à long terme associés à l'administration d'un régime.
- d. Je n'offre actuellement pas de régime de retraite privé, mais je songe à le faire.
- e. Autre : \_\_\_\_\_

5. Selon vous, quels seront les effets du RRPO sur votre situation?

- a. Très positif
- b. Plutôt positif
- c. Neutre
- d. Plutôt négatif
- e. Très négatif
- f. Je ne sais pas

6. Quelles sont les principales questions que vous vous posez à propos du RRPO?

---

---

---

**7. Y a-t-il selon vous des aspects ou des suggestions dont nous devrions tenir compte?**

---

---

---

**8. Veuillez ajouter tout commentaire pertinent.**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## QUESTIONS OPTIONNELLES : PARLEZ-NOUS DE VOUS

9. Dans quelle ville se situe votre entreprise? (Indiquez toutes les réponses possibles)

---

10. Combien de personnes employez-vous?

- a. De 0 à 4
- b. De 5 à 19
- c. De 20 à 49
- d. De 50 à 99
- e. De 100 à 299
- f. De 300 à 499
- g. 500 ou plus

11. Parmi les catégories suivantes, laquelle décrit le mieux votre industrie?

- a. Foresterie, exploitation forestière et services de soutien
- b. Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz
- c. Services publics
- d. Construction
- e. Fabrication
- f. Commerce de gros
- g. Commerce de détail
- h. Transport et entreposage
- i. Information et culture
- j. Finance et assurance
- k. Services immobiliers et services de location et de location à bail
- l. Services professionnels, scientifiques et techniques
- m. Gestion d'entreprises
- n. Services administratifs et services de soutien, gestion des déchets et services d'assainissement
- o. Services éducatifs
- p. Soins de santé et assistance sociale
- q. Arts, divertissement et loisirs
- r. Services d'hébergement et de restauration
- s. Administration publique
- t. Autres services \_\_\_\_\_